

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1184**18 décembre 2001****SOMMAIRE**

AB Microélectronique, S.à r.l., Luxembourg	56804	Rea-Haus, S.à r.l., Bertrange	56789
ACH Management S.A., Luxembourg	56806	Realpart Invest S.A., Luxembourg	56788
AD GSM Center S.A., Fentange	56827	Regiparc, S.à r.l., Rameldamge	56790
AD GSM Center S.A., Fentange	56828	Romanica, S.à r.l., Mersch	56790
Aetna Group International S.A., Luxembourg	56828	Royale Belge Investissements S.A., Luxembourg	56791
Aetna Group International S.A., Luxembourg	56829	Royale Belge Investissements S.A., Luxembourg	56791
AIBC Investcorp Holdings S.A., Luxembourg	56820	Sacnas Re S.A., Luxembourg	56790
AIBC Investcorp Holdings S.A., Luxembourg	56821	Santar Holding S.A., Luxembourg	56792
Aima S.A.H., Luxembourg	56826	Santar Holding S.A., Luxembourg	56792
Aima S.A.H., Luxembourg	56826	Satom, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	56793
Amadeos S.A., Luxembourg	56830	Schweitzer Art et Design, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	56789
Anfra Investissements S.A., Luxembourg	56830	Schweitzer Décoration, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	56793
Arcas Finances S.A., Luxembourg	56830	Shabco Holdings S.A., Luxembourg	56793
Assets & Equities S.A., Luxembourg	56790	Shipping Agency Luxembourg S.A.	56794
B Ben Holding S.A., Luxembourg	56829	Sindar B. Holding S.A., Luxembourg	56796
B Ben Holding S.A., Luxembourg	56829	Sindar B. Holding S.A., Luxembourg	56796
Belaluna S.A., Luxembourg	56786	Sindar B. Holding S.A., Luxembourg	56796
Belaluna S.A., Luxembourg	56786	Sindar B. Holding S.A., Luxembourg	56797
Bernini Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	56791	Sindar B. Holding S.A., Luxembourg	56797
Bernini Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	56791	Sindar B. Holding S.A., Luxembourg	56797
CP-BK Ré S.A., Luxembourg	56808	Sindar B. Holding S.A., Luxembourg	56797
CP-BK Ré S.A., Luxembourg	56808	Sitaro Investments S.A., Luxembourg	56794
Eifin S.A., Luxembourg	56818	Snack Pizzeria Da Ciro, S.à r.l., Oetrange	56794
FAPEEP, Fédération des Associations des Parents d'Elèves de l'Enseignement Primaire	56793	SOFIRI, Société de Financement des Risques Industriels S.A., Luxembourg	56799
Fidac S.A., Luxembourg	56816	Sobelux S.A.H., Luxembourg	56796
INTERCULTURES, Compagnie Internationale de Cultures S.A., Luxembourg	56794	Société Luxembourgeoise de Tourisme S.A., Luxembourg	56788
Laris Immo, S.à r.l., Bertrange	56814	Société Luxembourgeoise de Tourisme S.A., Luxembourg	56788
Novares International S.A., Luxembourg	56822	Société Luxembourgeoise de Tourisme S.A., Luxembourg	56788
Platinum Asset Management Holding S.A., Bertrange	56787	Sofiar S.A., Mersch	56799
Platinum Asset Management Holding S.A., Bertrange	56787	Sorbing S.A., Luxembourg	56798
Praga Soparfi S.A., Luxembourg	56824	Sorbing S.A., Luxembourg	56798
Project Consult S.A.	56787	Sorbing S.A., Luxembourg	56798
Promotion Neuilly S.A., Mersch	56788	Spectracom Technologies Corporation of Europe S.à r.l., Luxembourg	56804
Publimedia S.A., Luxembourg	56788	Spectracom Technologies Corporation of Europe S.à r.l., Luxembourg	56804
Queensdale Holding S.A., Luxembourg	56789		
Queensdale Holding S.A., Luxembourg	56789		

S.à r.l., Luxembourg	56804	Tanaka S.A.H., Luxembourg	56808
Spectracom Technologies Corporation of Europe S.à r.l., Luxembourg	56804	Teknema, S.à r.l., Luxembourg	56799
Spectracom Technologies Corporation of Europe S.à r.l., Luxembourg	56804	Tetragono, S.à r.l., Luxembourg	56812
Starup S.A., Luxembourg	56805	Textil Project S.A., Luxembourg	56808
Station Findel, S.à r.l., Luxembourg	56805	Threadneedle Intl. Fund Management	56808
Stelmar Management (Holdings) S.A., Luxem- bourg	56806	Tranex, S.à r.l., Schouweiler	56809
Stelmar Management (Holdings) S.A., Luxem- bourg	56806	Transmol Re S.A., Luxembourg	56811
Stelmar Management (Holdings) S.A., Luxem- bourg	56806	Transmol Re S.A., Luxembourg	56811
SYL S.A., Mersch	56805	Transmol Re S.A., Luxembourg	56812
Syngenta Luxembourg Finance (#1) S.A., Luxem- bourg	56807	V Finance S.A., Luxembourg	56809
Syngenta Luxembourg Finance (#2) S.A., Luxem- bourg	56807	V Finance S.A., Luxembourg	56810
Syngenta Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	56805	Viking Croisières S.A., Luxembourg	56792
		Vimotex S.A., Luxembourg	56811
		VP Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg	56810
		VP Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg	56810
		W.T.B. S.A., Luxembourg	56787
		Wengler-Stein, S.à r.l., Dudelange	56812
		Wollbuttek, S.à r.l., Luxembourg	56814

BELALUNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 62.897.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
qui s'est tenue extraordinairement le 28 mars 2001*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de BELALUNA S.A. («la société») tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- d'accepter le renouvellement des mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, leurs nouveaux mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2006;
- de nommer Monsieur Juan Bautista Colomer ayant son domicile au Papa Pio XI, n° 57, Sabadell, Spain, administrateur de la société et ce avec effet immédiat, sa fonction expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires se tenant en l'an 2006;
- d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société à Monsieur Juan Bautista Colomer qui pourra engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 28 mars 2001.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 24, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40084/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

BELALUNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 62.897.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 28 mars 2001

Au Conseil d'Administration de BELALUNA S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de nommer Monsieur Juan Bautista Colomer domicilié à Papa Pio XI, n° 57, Sabadell, Espagne en qualité d'Administrateur-Délégué.

Luxembourg, le 28 mars 2001.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 24, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40085/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

PLATINUM ASSET MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 85, rue de Leudelange.
R. C. Luxembourg B 67.688.

Les statuts coordonnés au 19 juin 2001, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2001, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(39941/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

PLATINUM ASSET MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 85, rue de Leudelange.
R. C. Luxembourg B 67.688.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue en date du 19 janvier 2001 au siège social de la société*

Il résulte de la réunion que:

Le capital social a été converti avec effet au 1^{er} janvier 2000 en euros pour le transformer de son montant actuel de FRF 1.800.000 en EUR 275.000, représenté par 1.000 actions sans désignation de valeur nominale, par incorporation des résultats reportés à hauteur de EUR 591,77 afin d'arrondir ces montants.

L'article 5 alinéa 1^{er} a été modifié corrélativement pour avoir la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux cent soixante-quinze mille euros (EUR 275.000), représenté par mille huit cents (1.800) actions sans désignation de valeur nominale.»

Le mandataire de la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 60, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39940/799/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

PROJECT CONSULT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 44.118.

En date du 30 mai 2001, REGUS S.A., 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R. C. B 42.802 a dénoncé avec effet immédiat la convention de services conclue avec la société PROJECT CONSULT S.A., R. C. B 44.118.

Luxembourg, le 30 mai 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 55, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39944/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

W.T.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.835.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 34, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 2001

Les comptes clôturés au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

Les mandats de Caroline Folmer, Jean Lambert, EDIFAC S.A., administrateurs, le mandat de Luca Gennaro Andrea Mandeli, administrateur-délégué et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes sont renouvelés pour une période d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale clôturant les comptes au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

W.T.B. S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 34, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40021/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

PROMOTION NEUILLY S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 45.766.

Les documents de clôture de l'année 1999 enregistrés à Mersch, le 12 juin 2001, vol. 127, fol. 15, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROMOTION NEUILLY S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND

Signature

(39945/568/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

PUBLIMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.823.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 17, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour PUBLIMEDIA S.A.

Signature

(39946/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

REALPART INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 52.748.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

(39949/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE TOURISME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 33, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 51.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 31, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(39975/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE TOURISME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 33, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 51.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 31, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(39976A/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE TOURISME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 33, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 51.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 31, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(39976/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

QUEENSDALE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.433.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 52, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

Signature.

(39947/716/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

QUEENSDALE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 54.433.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société
qui s'est tenue en date du 8 juin 2001 au siège social*

L'assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

Le conseil d'administration se compose de:

- Mademoiselle Josiane Schmit, employée privée, demeurant à Lintgen;
- Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant à Dippach;
- Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant à Imbringen.

Le commissaire aux comptes est:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 52, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39948/716/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

REA-HAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8005 Bertrange.
R. C. Luxembourg B 58.408.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

Signature.

(39950/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

SCHWEITZER ART ET DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5615 Mondorf-les-Bains, 9, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 30.722.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Experts Comptables et Fiscaux

Réviseurs d'Entreprises

Signature

(39960/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

REGIPARC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6973 Rameldange, 10, am Beiebiérg.
R. C. Luxembourg B 16.374.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

Signature.

(39951/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

ROMANICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 44.455.

Les documents de clôture de l'année 1999 enregistrés à Mersch, le 12 juin 2001, vol. 127, fol. 15, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROMANICA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND

Signature

(39952/568/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

SACNAS RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.516.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 1, case 62, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001

Pour la société

Signature

(39956/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

ASSETS & EQUITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 11, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 75.164.

EXTRAIT

Administrateurs

Eu égard aux démissions de Messieurs Jean-Marc Bourgeois et Reynald Clavien, intervenues le 27 mars 2001, et à la désignation de Monsieur Cedric von Grünigen, intervenue à la même date, les administrateurs de la société sont Messieurs Christian Hollebeek, Patrick Bugault et Cedric von Grünigen.

Délégué à la gestion journalière

Eu égard aux démissions de Messieurs Jean-Marc Bourgeois et Reynald Clavien, intervenues le 27 mars 2001, le délégué à la gestion journalière est Monsieur Christian Hollebeek.

Représentation de la succursale

Monsieur Jean-Marc Bourgeois, domicilié à L-2510 Luxembourg, Schafsstrachen 33, est remplacé par Monsieur Christian Hollebeek, domicilié à L-8410 Steinfort, 26, route d'Arlon en tant que représentant permanent de la société pour l'activité de la succursale de Luxembourg.

Pour publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASSETS & EQUITIES S.A

Succursale de Luxembourg

Signature

Son avocat

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 64, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40074/267/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

ROYALE BELGE INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 8.779.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 548, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

J. Wagener

Administrateur

(39954/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

ROYALE BELGE INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 8.779.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2001

« . . .

Nominations statutaires

Le mandat de Messieurs A. Bouckaert, Ch. Dupont-Madinier et J. Wagener venant à échéance cette année, l'assemblée décide, à l'unanimité des voix, de réélire Messieurs Bouckaert, Dupont-Madinier et Wagener pour un terme de trois ans, jusqu'après l'assemblée statutaire de 2004.

. . . »

Le 20 juin 2001.

Pour extrait analytique conforme

J. Wagener

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 56, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39955/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

BERNINI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 55.981.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 58, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(40088/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

BERNINI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 55.981.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 juin 2001 que StenGEST, S.à r.l., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de SANINFO, S.à r.l., démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2000.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 58, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40089/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

SANTAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.446.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 1^{er} juin 2001

« . . En vertu de cette autorisation, les membres du conseil d'administration décident de prendre les résolutions suivantes:

1. Il est décidé de supprimer la valeur nominale des actions.

2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, il est décidé de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social et le capital autorisé, actuellement exprimés en francs luxembourgeois (LUF), en euros (EUR). Ainsi, le capital social s'établit à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) et le capital autorisé à EUR 2.478.935,25 (deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents).

3. Il est décidé de modifier les alinéas 1^{er} et 4 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.»

«**4^{me} alinéa.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 2.478.935,25 (deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

4. Il est décidé de donner mandat à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente. . . .»

Luxembourg, le 1^{er} juin 2001.

Pour extrait conforme
Signature

Bascharage, le 19 juin 2001.

Copie conforme à l'original
A. Weber
Notaire

Enregistré à Capellen, le 15 juin 2001, vol. 137, fol. 46, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(39957/236/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

SANTAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.446.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(39958/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

VIKING CROISIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 66.395.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 4 juin 2001 que:

- a été coopté en tant qu'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Roel Messie, démissionnaire, Monsieur Dieter Bernhardt, contrôleur de société, demeurant à Bâle.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 51, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40014/793/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

SATOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 4, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.889.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

Signature.

(39959/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

SCHWEITZER DECORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5615 Mondorf-les-Bains, 12, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 23.582.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Experts Comptables et Fiscaux

Réviseurs d'Entreprises

Signature

(39961/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

SHABCO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.050.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

SHABCO HOLDINGS S.A.

Signatures

Administrateurs

(39963/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

**FAPEEP, FEDERATION DES ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE**

DISSOLUTION

En référant à l'article 25 de la loi sur les associations sans but lucratif, le détail des transferts exécutés suite aux décisions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire, est le suivant:

L'Assemblée générale extraordinaire de la FAPEEP du 17 mai 2000 a décidé, qu'après liquidation des comptes de la FAPEEP, les soldes seront versés en faveur de la FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES DU LUXEMBOURG (FAPEL).

Le solde de LUF 351.814,- du livret d'épargne BCEE 10/0/203120-83 de la FAPEEP a été viré en date du 6 juin 2000 en faveur de la FAPEL sur le compte à terme auprès de la BCEE compte n° 1421/9490-6.

Le solde de LUF 33.127,- du compte courant CCP n° 48451-48 de la FAPEEP a été viré en date du 6 juin 2000 en faveur de la FAPEL sur le compte à terme auprès de la BCEE compte n° 1421/9490-6 de la FAPEL.

Tous les transferts ont été contrôlés par le liquidateur, Monsieur Albert Grévisse, domicilié au 9, rue Bechel, L-4945 Bascharage, nommé à l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2000.

Luxembourg, le 29 mai 2001.

A. Grévisse / C. Meyer

Liquidateur-FAPEEP / Président-FAPEL

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 49, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40022/999/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

SHIPPING AGENCY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 50.601.

En date du 30 mai 2001, REGUS S.A., 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R. C. B 42.802 a dénoncé avec effet immédiat la convention de services conclue avec la société SHIPPING AGENCY LUXEMBOURG S.A., R. C. B 50.601.

Luxembourg, le 30 mai 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 55, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39964/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

SITARO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 60.133.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

SITARO INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateurs

(39971/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

SNACK PIZZERIA DA CIRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5355 Oetrange, 7, lotissement Kurzebiereg.

R. C. Luxembourg B 23.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 3, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 20 juin 2001.

COMPTABLE KELLER GABY

Signature

(39972/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

INTERCULTURES, COMPAGNIE INTERNATIONALE DE CULTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 6.225.

L'an deux mille un, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Daniel Louis Deleau, expert-comptable, demeurant 15, avenue Guillaume, Luxembourg agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme COMPAGNIE INTERNATIONALE DE CULTURES S.A. en abrégé INTERCULTURES, ayant son siège social à Luxembourg, 4, avenue Guillaume,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du Conseil d'Administration, prise en sa réunion du 14 mai 2001.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

I) COMPAGNIE INTERNATIONALE DE CULTURES S.A., en abrégé INTERCULTURES a été constituée dans la forme d'une société anonyme par-devant le notaire Charles-Joseph Michels, notaire, alors de résidence à Luxembourg, et Maître Georges Bourg, notaire, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, le 22 décembre 1961, publié au Mémorial C, numéro 6 du 24 janvier 1962,

les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 mars 2001, en voie de publication au Mémorial C.

II) Ladite société a un capital social actuel de EUR 21.840.000,- (vingt et un millions huit cent quarante mille Euro), représenté par 1.092.000 (un million quatre-vingt-douze mille) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III) L'article 5 des statuts a fixé le capital autorisé de la société à EUR 32.760.000,- (trente-deux millions sept cent soixante mille Euro), représenté par 1.638.000 (un million six cent trente-huit mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les alinéas 3 et suivants de l'article 5 des statuts de la société prévoient ce qui suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé pendant une période de 5 ans prenant fin le 13 mars 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, et plus spécialement d'émettre à coté des 1.092.000 (un million quatre-vingt-douze mille) actions déjà émises et souscrites,

546.000 (cinq cent quarante-six mille) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, au prix de EUR 20,- (vingt Euro) par action, augmenté d'une prime d'émission de EUR 46,- (quarante-six Euro) par action, soit au prix d'émission total de EUR 66,- (soixante-six Euro) par action, à libérer en espèces, les nouvelles actions donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette ou ces augmentations de capital. Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

6-. Que dans sa réunion du 14 mai 2001, le conseil d'administration a décidé de réaliser la totalité du capital autorisé, savoir EUR 10.920.000,- (dix millions neuf cent vingt mille Euro),

pour porter le capital souscrit de son montant actuel de EUR 21.840.000,- (vingt et un millions huit cent quarante mille Euro) à EUR 32.760.000,- (trente-deux millions sept cent soixante mille Euro)

par la création et l'émission de 546.000 (cinq cent quarante-six mille) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale,

au prix de EUR 20,- (vingt Euro) par action, augmentée d'une prime d'émission de EUR 46,- (quarante-six Euro) par action, soit au prix total de EUR 66,- (soixante-six Euro) par action,

à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'ensemble des souscripteurs figurant à l'annexe du procès-verbal, en annexe au présent acte, dans le cadre d'une procédure d'une souscription publique conformément à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, le tout sur base d'un prospectus d'émission ainsi que d'un résumé, lesquels prospectus et résumé restent annexés au présent acte, avec la liste des souscripteurs.

La souscription publique a été clôturée le 4 mai 2001, moyennant une contribution en espèces totale de EUR 36.036.000,- (trente-six millions trente-six mille Euro).

7-. Que la réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu d'un certificat bancaire relatif à la souscription.

La somme totale EUR 36.036.000,- (trente-six millions trente-six mille Euro) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

8-. Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital social souscrit se trouve porté à EUR 32.760.000,- (trente-deux millions sept cent soixante mille Euro),

de sorte que l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 32.760.000,- (trente-deux millions sept cent soixante mille Euro), représenté par 1.638.000 (un million six cent trente-huit mille) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Déclaration - frais

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de LUF 14.800.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. L. Deleau, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 129S, fol. 72, case 12. – Reçu 14.536.886 francs.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2001.

J. Delvaux.

(40110/208/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

SOBELUX S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.734.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

SOBELUX S.A.

Signatures

Administrateurs

(39973/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

SINDAR B. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 30.742.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mai 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations 1989, page 14803, modifié suivant acte reçu par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 3 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 472 du 19 octobre 1992.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 41, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 11 juin 2001

1) Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

2) En application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale a décidé de reporter la décision sur une éventuelle dissolution anticipée de la société à une date ultérieure.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(39965/280/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

SINDAR B. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 30.742.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mai 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations 1989, page 14803, modifié suivant acte reçu par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 3 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 472 du 19 octobre 1992.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 41, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 11 juin 2001

1) Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

2) En application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale a décidé de reporter la décision sur une éventuelle dissolution anticipée de la société à une date ultérieure.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(39966/280/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

SINDAR B. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 30.742.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mai 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations 1989, page 14803, modifié suivant acte reçu par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 3 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 472 du 19 octobre 1992.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 41, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 11 juin 2001

1) Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

2) En application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale a décidé de reporter la décision sur une éventuelle dissolution anticipée de la société à une date ultérieure.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(39967/280/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

SINDAR B. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 30.742.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mai 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations 1989, page 14803, modifié suivant acte reçu par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 3 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 472 du 19 octobre 1992.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 41, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 11 juin 2001

1) Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

2) En application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale a décidé de reporter la décision sur une éventuelle dissolution anticipée de la société à une date ultérieure.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(39968/280/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

SINDAR B. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 30.742.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mai 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations 1989, page 14803, modifié suivant acte reçu par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 3 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 472 du 19 octobre 1992.

Le bilan au 30 juin 1999 enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 41, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 11 juin 2001

1) Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

2) En application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale a décidé de reporter la décision sur une éventuelle dissolution anticipée de la société à une date ultérieure.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(39969/280/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

SINDAR B. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 30.742.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mai 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations 1989, page 14803, modifiés suivant acte reçu par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 3 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 472 du 19 octobre 1992.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 41, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 11 juin 2001

1) Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

2) En application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale a décidé de reporter la décision sur une éventuelle dissolution anticipée de la société à une date ultérieure.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(39970/280/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

SORBING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 55.213.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 50, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(39980/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

SORBING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 55.213.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 50, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(39981/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

SORBING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 55.213.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2001

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
 - L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999.
 - L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.
- L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.
 - L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à convertir en euros, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, le capital actuellement exprimé en LUF, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.
 - L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à augmenter le capital souscrit et éventuellement le capital autorisé dans les limites et selon les modalités prévues par la loi relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.
 - L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à adapter ou à supprimer la mention de la valeur nominale des actions si nécessaire, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.
 - L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à adapter l'article 3 des statuts, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 50, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39982/595/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

SOFIRI, SOCIETE DE FINANCEMENT DES RISQUES INDUSTRIELS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 26.550.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 mai 2001

Le Conseil élit à l'unanimité Monsieur Pierre Sonigo, Président du Conseil d'Administration.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOFIRI, SOCIETE DE FINANCEMENT
DES RISQUES INDUSTRIELS*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 49, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39974/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

SOFIAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 50.927.

Les documents de clôture de l'année 1999 enregistrés à Mersch, le 12 juin 2001, vol. 127, fol. 15, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOFIAR S.A.
FIDUCIAIRE N. AREND, MERSCH*

Signature

(39977/568/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

TEKNEMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

STATUTES

In the year two thousand one, on the seventh of June.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary, residing at Mersch, in place of Maître Joseph Elvinger notary public residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

BLUFINT S.A., having its registered office in Luxembourg, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg here represented by Miss Patrizia Collarin, employee, residing in Luxembourg by virtue of one proxy established in Luxembourg on 31st May 2001.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is hereby established a société à responsabilité limitée under the name of TEKNEMA, S.à r.l.

The company will be governed by the law of August 10th, 1915 on Trading Companies and amendments hereto, as well as by the law of September 18th, 1933 and by these Articles of Association.

Art. 2. The purpose for which the Company is established are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participation interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting up, the management, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also place its assets in transferable securities and financial instruments of any kind, in any other instruments representing rights of ownership, claims, or transferable securities, and in cash.

The Company may further exercise any industrial and commercial activity.

The Corporation may take any action to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to further their development or extension.

Art. 3. The registered office of the Company is in Luxembourg and may be transferred by a resolution of the shareholders to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg and, if extraordinary events occur, even outside the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary transfer will not affect the nationality of the company which will remain a Luxembourg one.

Art. 4. The company is established for an unlimited period.

Art. 5. The capital is set at EUR 10,000,000.- (ten million euros) divided into 1,000,000 (one million) shares of EUR 10.- (ten euros) each.

Art. 6. Each share confers to its holder an equal right in accordance with the number of existing shares in the benefits and in the assets of the company.

Art. 7. Transfer of shares must be instrumented by notarial deed or by writing under private seal.

Art. 8. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In such case the board of managers will elect from its members a Chairman. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the managers for any operations up to an amount of EUR 15,000.- (fifteen thousand Euros); above such amount the Company will be bound by the joint signatures of the Chairman of the Board and one of the managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 9. The company's financial year runs from November 1st to the 31st of October of each year.

Art. 10. Bookkeeping and accounting must be done in accordance with law and commercial customs. Each year, at the end of the accounting year, the manager or in case of plurality of managers the board of managers will draw up a record of the property of the company together with its debts and liabilities and a balance sheet containing a summary of this record of property.

Art. 11. The credit balance, registered by the annual record of property, after deduction of the general expenses, social charges, remunerations of the directors, amortizations and provisions for commercial risks, represents the net profit.

On the net profits five per cent shall be appropriated for the legal reserve fund, this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent of the issued capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the shareholders.

Art. 12. The company will not be dissolved by death, interdiction bankruptcy of one of the shareholders or of a manager.

Art. 13. In the event of dissolution of the company, the liquidation will be carried out by the person(s) designed by the shareholders.

The liquidator(s) will have the broadest powers to realize the assets and to pay the debts of the company.

After payment of all the debts and the liabilities of the company, the balance will be at the disposal of the shareholders.

Art. 14. The heirs, the representatives, the assignees or the creditors of the shareholders may under no pretext request the affixing of seals on the property and the documents of the company and in no manner interfere in the administration of the company. They have to refer to the property reports of the company.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year which shall begin on the day of the formation of the company and shall terminate on October 31, 2001.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

BLUFINT S.A., here represented by Miss Patrizia Collarin, residing in Luxembourg, declared to subscribe to the 1,000,000 (one million) new issued shares. The issue of these shares is also subject to the payment of a share premium of EUR 29,264,130.- (twenty-nine million two hundred sixty-four thousand one hundred thirty euros), to be allocated to a distributable item of the balance sheet.

The shares, together with the share premium, are paid-up by the contribution in kind of a part of all its assets and liabilities as defined in Article 4-1 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital duty exemption.

A parallel contribution of the remaining part of all its assets and liabilities is done simultaneously by BLUFINT S.A. to ANDRES, S.à r.l., a new company which shall be incorporated, at the same time, under Luxembourg Law and which shall have its registered office at 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Description of the contribution

The contribution made by BLUFINT S.A. against the issuance of shares represents a part of all its assets and liabilities (entire property) and are documented in the balance sheet of the contributed company BLUFINT S.A. dated 30th day

of April, 2001, which will remain here annexed, signed by BLUFINT S.A. as founder shareholder, in order to be an integral part of the deed.

In addition to the items appearing in the balance sheet, the property is contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which could or could be attached there in some manner that it is.

Evaluation

The value of this contribution in kind is evaluated at EUR 39,264,130.- (thirty-nine million two hundred sixty-four thousand one hundred thirty euros). Such contribution has been valued by BLUFINT S.A. as founder shareholder pursuant to a statement of contribution value.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by the Memorandum and Articles of Association of BLUFINT S.A., and by its recent balance sheet, unchanged until today.

Effective implementation of the contribution

BLUFINT S.A., contributor here represented as stated hereabove, expressly declares that all formalities in any concerned country in relation with the transfer in favour of TEKNEMA, S.à r.l. of any element composing its assets and liabilities will be carried out within the best delays in each country as far as it will be concerned in order to duly formalize the property's transmission of and to render it effective anywhere and toward any third party.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, being personally and jointly legally engaged as founder of the company by reason of the here above described contribution in kind, BLUFINT S.A. expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these as sets and liabilities, and confirms the validity of the subscription and payment.

Contribution Tax payment exemption

Considering that the third resolution concerns the incorporation of two Luxembourg private limited liability companies by a contribution in kind consisting in ail the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union, carried out simultaneously, nothing withheld on excepted, to TEKNEMA, S.à r.l. and ANDRES, S.à r.l., the Company expressly requests for the contribution here above described made by BLUFINT S.A. the total contribution tax exemption on basis of Article 4.1. of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986. which provides for a total tax exemption in such a case.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three hundred thousand Luxembourg francs.

Resolutions of the shareholders

The company will be administered by:

- Guglielmo Isoardi, entrepreneur, residing in Cuneo (Italy), Manager;
- Maria Luisa Isoardi, administrateur de sociétés, residing in Cuneo (Italy), Manager;
- Aloyse Scholtes, administrateur de sociétés, residing in Luxembourg, Manager.

The duration of their mandate is unlimited. Mr Guglielmo Isoardi is appointed Chairman of the Board of Managers.

2) The address of the company is fixed at 41, boulevard Royal in Luxembourg L-2449.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le sept juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

BLUFINT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg ici représentée par Mademoiselle Patrizia Collarin, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 31 mai 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination TEKNEMA, S.à r.l.

Cette société sera régie par la loi du 10 août 1915 et ses lois modificatives, notamment la loi du 18 septembre 1933 ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise que toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment utiliser ses fonds à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder tous concours, prêts avances ou garanties.

La société peut également placer des fonds dont elle dispose dans des titres transférables et des instruments financiers de toute nature, dans tout autre instrument représentant un droit de propriété, des créances ou titres transférables, et en espèces.

La société pourra exercer toutes activités industrielles ou commerciales.

La société pourra entreprendre toutes actions pour sauvegarder ses droits et effectuer toutes transactions qui sont directement ou indirectement rattachées à son objet social et qui lui sont utiles à améliorer son développement et son extension.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré par décision des associés en tout autre endroit du pays et, en cas d'événements extraordinaires, même à l'étranger. Ce transfert momentané ne modifiera pas la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) représenté par 1.000.000 (un million) de parts sociales de EUR 10,- (dix d'euros) chacune.

Art. 6. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 7. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, le conseil de gérance élira parmi ses membres un Président. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) ont tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un des membres du conseil de gérance pour les transactions portant sur un montant maximum de EUR 15.000,- (quinze mille euros). Au delà de ce montant, la société est engagée par la signature conjointe du Président du conseil de gérance et de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération éventuelle de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. Etant donnée que la société est administrée par un administrateur, qui est désignée par les actionnaires.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} novembre et se termine le 31 octobre de chaque année.

Art. 10. Il doit être tenu des écritures des affaires sociales suivant les lois et usages du commerce. Il est établi à la fin de chaque exercice social par les soins de la gérance, un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Art. 11. Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, des rémunérations des gérants, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Art. 12. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite d'un associé ou d'un gérant.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le (les) personne(s) désignée(s) par les associés.

Le(s) liquidateur(s) aura(ont) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Après l'acquit du passif et des charges, le produit de la liquidation sera à la disposition des associés.

Art. 14. Les héritiers, représentant, ayant droit ou créanciers des associés ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Mesures transitoires

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 octobre 2001.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Prime d'émission - Apports - Libération

BLUFINT S.A., ici représentée par Mademoiselle Patrizia Collarin résidant à Luxembourg, déclare souscrire à 1.000.000 de nouvelles parts sociales émises. L'émission de ces parts fera aussi l'objet du versement d'une prime d'émission de EUR 29.264.130,- (vingt-neuf millions deux cent soixante-quatre mille cent trente euros), qui sera allouée à un poste distribuable du bilan.

Les parts sociales, ainsi que la prime d'émission, ont été libérées par un apport en nature constitué d'une partie de la totalité de son patrimoine actif et passif, tel que défini à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

La partie restante de la totalité des actifs et passifs est apportée par BLUFINT S.A. à ANDRES, S.à r.l., une nouvelle société qui sera constituée en même temps sous droit luxembourgeois qui aura son siège social au 41, boulevard Royal à Luxembourg.

Description de l'apport

Tous ces actifs et passifs apportés (intégralité de patrimoine) sont documentés sur le bilan de la société apportée BLUFINT S.A., en date de ce jour 30 avril 2001, lequel bilan restera ci-annexé, signé par les membres du conseil d'administration, de sorte à faire partie intégrante du présent acte.

Outre les postes figurant au bilan, le patrimoine est apporté avec tous les droits, engagement et obligations, connus ou inconnus qui pourraient ou pourront y être attachés de quelque manière que ce soit.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 39.264.130,- (trente-neuf millions deux cent soixante-quatre mille cent trente euros). Cet apport a été évalué par BLUFINT S.A. en tant qu'actionnaire fondateur conformément à sa déclaration sur la valeur de l'apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de ces actifs et passifs a été donnée au notaire instrumentant par un bilan certifié de BLUFINT S.A. en date de ce jour.

Réalisation effective de l'apport

BLUFINT S.A., apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que toutes formalités dans tout pays concerné en relation avec le transfert en faveur de TEKNEMA, S.à r.l. de chacun des éléments composant l'intégralité de tous ses actifs et passifs seront menées à bien dans les meilleurs délais en tout pays concerné afin d'y formaliser valablement la transmission du patrimoine et de le rendre opposable et effectif en tous lieux et vis-à-vis de tous tiers.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de fondateur de la société en raison de l'apport en nature ci-avant décrit, BLUFINT S.A. marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscription et libération.

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu qu'il s'agit de la constitution de deux sociétés luxembourgeoises par apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine), rien réservé ni excepté, d'une société de capitaux ayant son siège dans la Communauté Européenne, la société requiert sur base de l'article 4.1. de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit proportionnel d'apport.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ trois cent mille francs luxembourgeois.

Décision des associés

1) La société est administrée par

- Guglielmo Isoardi, entrepreneur, demeurant à Cuneo (Italie), Gérant;
- Maria Luisa Isoardi, administrateurs de sociétés, demeurant à Cuneo (Italie), Gérant;
- Aloyse Scholtes, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, Gérant.

La durée de leur mandat est illimitée. Monsieur Guglielmo Isoardi est nommé Président du Conseil de Gérance.

2) L'adresse du siège social est fixée au 41, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Collarin, E. Schroeder.

Enregistré à Luxembourg, le ... juin 2001, vol. 9CS, fol. 42, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

J. Elvinger.

(40046/210/278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

**SPECTRACOM TECHNOLOGIES CORPORATION OF EUROPE, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 46, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 23.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 31, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(39983/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

**SPECTRACOM TECHNOLOGIES CORPORATION OF EUROPE, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 46, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 23.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 31, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(39984/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

**SPECTRACOM TECHNOLOGIES CORPORATION OF EUROPE, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 46, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 23.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 31, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(39985/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

**SPECTRACOM TECHNOLOGIES CORPORATION OF EUROPE, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 46, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 23.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 31, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(39986/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

AB MICROELECTRONIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 76.453.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège de la société le 21 juin 2001

L'associé unique de AB MICROELECTRONIQUE, S.à r.l., s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

La démission de Monsieur Jean-Marc Faber comme gérant de la société est acceptée. Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date d'aujourd'hui.

Le nombre de gérant est fixé à un (1).

Monsieur Eddy Aouadi, demeurant au 118, rue Edmond Rostand à F-13006 Marseille est nommé unique gérant de la société pour une durée illimitée.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

AB FINANCE HOLDING S.A.

Ici représentée par

J.-M. Faber / C. Mouton

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 66, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40056/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

STARUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.880.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

STARUP S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(39987/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

STATION FINDEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2631 Luxembourg, 3, rue de Trèves.
R. C. Luxembourg B 49.818.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

Signature.

(39988/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

SYL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 27.602.

Les documents de clôture de l'année 1999 enregistrés à Mersch, le 12 juin 2001, vol. 127, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SYL S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND

Signature

(39992/568/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

SYNGENTA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 78.883.

Il résulte de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 13 mars 2001 ce qui suit:

- L'acceptation de la démission de M. Neil Harris en tant que gérant de la Société avec effet au 15 février 2001.
- La nomination de M. Michael McDonald, 162, route de Luxembourg, L-4973 Dippach comme gérant de la Société avec effet au 15 février 2001. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes se clôturant au 31 décembre 2001.
- Les nominations de:
 - M. Bernard Bollag, 35 Wykeham Road, London, NW4 2SS, United Kingdom;
 - M. Peter Schreiner, Hinterzweienstrasse 57, 4132 Muttenz, Switzerland;
 comme gérants de la Société avec effet au 13 mars 2001. Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes se clôturant au 31 décembre 2001.
- L'acceptation de la nomination, par le Conseil de Gérance, de M. Michael McDonald prénommé au titre de gérant en charge de la gestion journalière de la Société.
- Le transfert du siège social de la Société au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Il résulte du Conseil de Gérance de la Société qui s'est tenu le 12 juin 2001 ce qui suit:

- la nomination de M. Michael McDonald prénommé au titre de gérant en charge de la gestion journalière de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2001.

Pour SYNGENTA LUXEMBOURG, S.à r.l.

F. Brouxel

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39993/280/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

STELMAR MANAGEMENT (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 42.243.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

STELMAR MANAGEMENT (HOLDINGS) S.A.

Signature / Signature

Directeur / Directeur

(39991/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

STELMAR MANAGEMENT (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 42.243.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

STELMAR MANAGEMENT (HOLDINGS) S.A.

Signature / Signature

Directeur / Directeur

(39990/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

STELMAR MANAGEMENT (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 42.243.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

STELMAR MANAGEMENT (HOLDINGS) S.A.

Signature / Signature

Directeur / Directeur

(39989/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

ACH MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 43.098.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

V. Jean / P. Prime Maron

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

(40057/010/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

SYNGENTA LUXEMBOURG FINANCE (#1) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 78.884.

Il résulte de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 13 mars 2001 ce qui suit:

- L'acceptation de la démission de M. Neil Harris en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 15 février 2001.
- La nomination de M. Michael McDonald, 162, route de Luxembourg, L-4973 Dippach comme administrateur de la Société avec effet au 15 février 2001. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes se clôturant au 31 décembre 2001.
- Les nominations de:
 - M. Bernard Bollag, 35 Wykeham Road, London, NW4 2SS, United Kingdom;
 - M. Peter Schreiner, Hinterzweienstrasse 57, 4132 Muttenz, Switzerland;
 comme administrateurs de la Société avec effet au 13 mars 2001. Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes se clôturant au 31 décembre 2001.
- L'acceptation de la nomination, par le Conseil d'Administration, de M. Michael McDonald prénommé au titre d'administrateur en charge de la gestion journalière de la Société.
- Le transfert du siège social de la Société au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Il résulte du Conseil d'Administration de la Société qui s'est tenu le 12 juin 2001 ce qui suit:

- la nomination de M. Michael McDonald prénommé au titre d'administrateur en charge de la gestion journalière de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2001.

Pour SYNGENTA LUXEMBOURG FINANCE (#1) S.A.

F. Brouxel

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39994/280/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

SYNGENTA LUXEMBOURG FINANCE (#2) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 78.885.

Il résulte de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 13 mars 2001 ce qui suit:

- L'acceptation de la démission de M. Neil Harris en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 15 février 2001.
- La nomination de M. Michael McDonald, 162, route de Luxembourg, L-4973 Dippach comme administrateur de la Société avec effet au 15 février 2001. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes se clôturant au 31 décembre 2001.
- Les nominations de:
 - M. Bernard Bollag, 35 Wykeham Road, London, NW4 2SS, United Kingdom;
 - M. Peter Schreiner, Hinterzweienstrasse 57, 4132 Muttenz, Switzerland;
 comme administrateurs de la Société avec effet au 13 mars 2001. Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes se clôturant au 31 décembre 2001.
- L'acceptation de la nomination, par le Conseil d'Administration, de M. Michael McDonald prénommé au titre d'administrateur en charge de la gestion journalière de la Société.
- Le transfert du siège social de la Société au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Il résulte du Conseil d'Administration de la Société qui s'est tenu le 12 juin 2001 ce qui suit:

- la nomination de M. Michael McDonald prénommé au titre d'administrateur en charge de la gestion journalière de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2001.

Pour SYNGENTA LUXEMBOURG FINANCE (#2) S.A.

F. Brouxel

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39995/280/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

TANAKA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.225.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

TANAKA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(39996/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

TEXTIL PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 60.922.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 52, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

Signature.

(39997/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

THREADNEEDLE INTL. FUND MANAGEMENT

R. C. Luxembourg B 28.161.

En date du 30 mai 2001, REGUS S.A., 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R. C. B 42.802 a dénoncé avec effet immédiat la convention de services conclue avec la société THREADNEEDLE INTL. FUND MANAGEMENT, R. C. B 28.161.

Luxembourg, le 30 mai 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 55, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40001/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

CP-BK RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 60.539.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(40128/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

CP-BK RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 60.539.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2001 à 12.00 heures

- L'Assemblée nomme DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2002 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Publication et Réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 58, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40129/253/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

TRANEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4999 Schouweiler, 12, rue Jean-Guillaume Kremer.
R. C. Luxembourg B 63.677.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

Signature.

(40004/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

V FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 81.471.

L'an deux mille un, le vingt-trois mai.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme V FINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 19 mars 2001, en voie de publication.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle,

qui désigne comme secrétaire Madame Liliane Hofferlin, employée privée, demeurant à Howald.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Virginie Krausener, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital de la société à raison de 255.000,- EUR (deux cent cinquante-cinq mille euro) pour le porter de 125.000,- EUR (cent vingt-cinq mille euro) à 380.000,- EUR (trois cent quatre-vingt mille euro) par la création et l'émission de 2.040 (deux mille quarante) actions nouvelles d'une valeur nominale de 125,- EUR (cent vingt-cinq euro) chacune.

2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de deux cent cinquante-cinq mille euro (255.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euro (125.000,- EUR) à trois cent quatre-vingt mille euro (380.000,- EUR) par l'émission de deux mille quarante (2.040) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (125,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, est alors intervenue aux présentes: PALMER FINANCE INC, ayant son siège social à Niue,

ici représentée par Madame Virginie Krausener, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 22 mai 2001,

laquelle société déclare souscrire les deux mille quarante (2.040) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en espèces de sorte que la somme de deux cent cinquante-cinq mille euro (255.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt mille euro (380.000,- EUR) représenté par trois mille quarante (3.040) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (125,- EUR) chacune.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de 255.000,- EUR est évalué à dix millions deux cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-quatorze francs luxembourgeois (10.286.674,- LUF).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ cent soixante-dix mille francs luxembourgeois (170.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Braquet, L. Hofferlin, V. Krausener, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2001, vol. 129S, fol. 78, case 5. – Reçu 102.867 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 juin 2001.

G. Lecuit.

(40008/220/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

V FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 81.471.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 juin 2001.

G. Lecuit.

(40009/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

VP BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 29.509.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 47, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

VP BANK (LUXEMBOURG) S.A.

A. Engler / Y. de Vos

(40016/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

VP BANK (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1931 Luxemburg, 26, avenue de la Liberté.

H. R. Luxemburg B 29.509.

Auszug aus dem Protokoll der dreizehnten Ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 28. Mai 2001

Die Generalversammlung fasste nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Die Generalversammlung genehmigt die Bilanz per 31. Dezember 2000 sowie die Ergebnisrechnung für die Zeit vom 1. Januar bis zum 31. Dezember 2000.

Die Generalversammlung beschliesst, aus dem Gewinn (inkl. Vortrag aus 1999) in Höhe von CHF 8.145.149,85 einen Teilbetrag von CHF 3.115.000,- in die freie Rücklage und einen weiteren Teilbetrag von CHF 885.000,- in die Spezialrücklage einzustellen, sowie den Rest von CHF 4.145.149,85 in das Jahr 2001 vorzutragen.

Die Generalversammlung beschliesst, dem Verwaltungsrat und der Geschäftsleitung für das Geschäftsjahr 2000 Entlastung zu erteilen.

Die Generalversammlung beschliesst, die Wiederwahl der bisherigen Verwaltungsräte Dr. Rolf Ehlers und Anton Engler für eine weitere Amtszeit von 3 Jahren (2001 bis 2004). Die bisherigen Verwaltungsräte Dr. Rolf Kormann und Walter Seger, deren Mandate ebenfalls ablaufen, verzichten auf eine Wiederwahl. Der Verwaltungsrat umfasst somit 4 Mitglieder.

Für die Richtigkeit des Auszugs

A. Engler / Y. de Vos

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 47, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40017/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

VIMOTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.565.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 17, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour VIMOTEX S.A.

Signature

(40015/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

TRANSMOL RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 46.506.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 62, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

Pour la société

R. Frere

(40005/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

TRANSMOL RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 46.506.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 14 juin 2001

4. Par décision du Conseil d'Administration du 6 mars 2001, l'Assemblée décide de convertir le capital social de la société en Euros avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.

a. L'Assemblée décide de convertir le capital social de 50.000.000,- LUF en 1.239.467,6239 EUR (cours de conversion 1.1.1999: 1,- Euro=40,3399 francs luxembourgeois).

b. L'Assemblée décide de réduire le capital social pour un montant total de 467,624 Euros pour fixer le capital social à 1.239.000,- Euros avec réduction de la valeur nominale de l'action pour la fixer à 123,9 Euros par la constitution d'une réserve spéciale pour un montant de 467,624 Euros.

c. Le capital social est fixé à 1.239.000,- Euros, représenté par 10.000 actions d'une valeur nominale de 123,9 Euros chacune.

d. L'Assemblée décide d'échanger les 10.000 actions existantes contre 10.000 actions nouvelles de 123,9 Euros chacune.

e. L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à un million deux cent trente-neuf mille Euros (1.239.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent vingt trois Euros neuf cents (123,9 Euros) chacune entièrement libérée.»

6. L'Assemblée accepte la démission de M. Daniel Villalba de son poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, avec effet au 7 juillet 2000. L'Assemblée accepte également la démission de M. Jesus Iniguez de son poste d'Administrateur, avec effet au 7 juillet 2000.

7. L'Assemblée ratifie la cooptation de M. Antonio Toquero Soguero en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Daniel Villalba, à compter du 7 juillet 2000 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2003 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2003, et la cooptation de M. Miguel Angel Ochoa De Chinchetru Sacristan en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Jesus Iniguez, à compter du 7 juillet 2000 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2003.

8. L'Assemblée confirme la Société KPMG AUDIT en tant que Réviseur Externe de la Société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002.»

Pour la société

R. Frère

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 62, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40006/730/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

TRANSMOL RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 46.506.

La société anonyme, TRANSMOL RE S.A., ayant son siège à Luxembourg, 5, place de la Gare et inscrite sous le numéro B 46.506, requiert par la présente la modification et inscription comme suit:

Modifier le paragraphe «Capital, actions, forme des actions» comme suit:

«Le capital sociale est fixé à un million deux cent trente-neuf mille Euros (1.239.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent vingt-trois Euros neuf cents (123,9 Euros) chacune entièrement libérée.»

Pour la société

R. Frère

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 62, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40007/730/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

WENGLER-STEIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 23, place de l'Hôtel de Ville.
R. C. Luxembourg B 29.490.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2001, vol. 320, fol. 16, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

Signature.

(40018/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

TETRAGONO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

STATUTS

L'an deux mille un, le quatorze juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société TETRAGONO IMMOBILIARE S.A., société de droit suisse, ayant son siège social à Lugano (Suisse), Via Marconi 4,

ici représentée par Madame Juliette Lorang, employée privée, demeurant à Neuhæusgen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Lugano, le 8 juin 2001.

La procuration pémentionnée restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la détention, la mise en valeur, la location et la gestion de tous immeubles pour compte propre.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de TETRAGONO, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR) représenté par vingt (20) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature conjointe d'un gérant nommé par l'assemblée sur une liste A et d'un gérant sur une liste B.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille un.

Souscription et libération

Les vingt (20) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, la société TETRAGONO IMMOBILIARE S.A., société de droit suisse, ayant son siège social à Lugano (Suisse), prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille euros (20.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Décision de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris la décision suivante:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Catégorie A:

- Madame Juliette Lorang, employée privée, demeurant à Neuhaeusgen, Kiischteewe 19.

Catégorie B:

- Monsieur Mario Huber, directeur de sociétés, demeurant à CH-Comano, Via Cantonale 3d.

- Monsieur Avv. Francesco Ghioldi, avocat, demeurant à CH-Mendrisio, Largo Bernasconi 3.

- Monsieur Dr. Paolo Marmont Du Haut-Champ, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Lugano, Riva Caccia 1.

Conformément à l'article 10 des statuts, la société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

3. Le siège social est fixé à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 50.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lorang, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 9CS, fol. 45, case 8. – Reçu 8.068 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

F. Baden.

(40047/200/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

WOLLBUTTEK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 31, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 19.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 3, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

G. Keller.

(40019/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

LARIS IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee.

STATUTS

L'an deux mille un, le quatorze juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

Monsieur Christian Ponsar, employé privé, demeurant à B-6700 Arlon, 32, avenue du Xième de Ligne,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915 et la loi du 18 septembre 1933, telles qu'elles ont été modifiées, et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de LARIS IMMO, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Bertrange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, du consentement de ceux-ci.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique prénommé.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié sous les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique, comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, le décès de l'un d'eux ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droits ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, selon le cas, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés, selon le cas.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société. Simple mandataire, un gérant n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralités d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par exception, le premier exercice commence le jour de la constitution de la société pour se terminer le trente et un décembre deux mille un.

Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le présent capital est évalué à cinq cent quatre mille deux cent quarante-neuf francs luxembourgeois (LUF 504.249,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Christian Ponsar, prénommé, qui aura tous les pouvoirs pour représenter valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

2.- L'adresse de la société est fixée au 57, Cité Millewee à L-8064 Bertrange.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Ponsar, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 9CS, fol. 44, case 10. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

E. Schlessler.

(40038/227/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

FIDAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

STATUTS

L'an deux mille un, le douze juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) SAVOY EQUITIES LIMITED, ayant son siège social 2, Commercial Centre Square, P.O. Box 71, Alofi-Niue, ici représentée par Madame Nicole Hénoumont, employée privée, demeurant à Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 8 juin 2001.

2) Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, Luxembourg, 133, avenue Pasteur, ici représenté par Madame Nicole Hénoumont, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 8 juin 2001.

3) Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, ici représenté par Madame Catherine Huart, employée privée, demeurant à Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 8 juin 2001.

4) Monsieur Etienne Gillet, comptable, Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, ici représenté par Madame Catherine Huart, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 8 juin 2001.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FIDAC S.A.**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante-deux mille euros (62.000,- EUR) représenté par six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième mardi du mois de mai à quatorze heures trente à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille un.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille deux.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) SAVOY EQUITIES LIMITED, prénommée: deux cent quarante-huit actions	248
2) Monsieur Guy Glesener, prénommé: cent vingt-quatre actions	124
3) Monsieur Jacques Tordoor, prénommé: cent vingt-quatre actions	124
4) Monsieur Etienne Gillet, prénommé: cent vingt-quatre actions	124
Total: six cent vingt actions	620

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25% (vingt-cinq pour cent) de la somme de quinze mille cinq cents euros (15.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, approximativement à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois (70.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, Luxembourg, 133, avenue Pasteur.

b) Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

c) Monsieur Etienne Gillet, comptable, Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

- Monsieur Jacques Bordet, demeurant à Hassel, 27, rue de Syren.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille sept.

5) Le siège social est fixé à Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Hénoumont, C. Huart, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 129S, fol. 92, case 11. – Reçu 25.010 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

F. Baden.

(40030/200/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

EIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

STATUTS

L'an deux mille un, le quinze juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

2) Madame Denise Vervaet, employée privée, Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire, ici représentée par Monsieur Pierre Schill, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 13 juin 2001, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EIFIN S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la constitution d'un patrimoine immobilier, sa gestion ainsi que la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises et étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations ainsi que l'achat de toute valeur mobilière.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier jeudi du mois de juin à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit dans la Commune de Luxembourg à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille un.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille deux.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Pierre Schill, prénommé, trois cent neuf actions	309
2) Madame Denise Vervae, prénommée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 60.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

- Madame Denise Vervae, employée privée, L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

- Madame Joëlle Lietz, employée privée, L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES, 824, Market Street, Suite 720, Wilmington DE 19801.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille deux.

5) Le siège social est fixé à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schill, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 9CS, fol. 46, case 1. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

F. Baden.

(40029/200/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

AIBC INVESTCORP HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 54.938.

In the year two thousand and one, on the twelfth of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company established in Luxembourg under the denomination of AIBC INVESTCORP HOLDINGS S.A., R. C. No. 54.938, having its registered office in Luxembourg, originally incorporated under the denomination of AIBC INVESTCORP HOLDINGS N.V., pursuant to a deed of Maître Marcel Van Der Plank, civil law notary residing in Curaçao, The Netherlands Antilles, dated April 6, 1984, and whose registered office has been transferred to the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, dated March 15, 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, No. 404 of August 21, 1996.

The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary dated May 15, 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, No. 404 of August 21, 1996.

The meeting begins at five p.m., Ms Beatriz Gonzalez Raposo, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, Maître en droit, residing at Bertrange.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of two (2.-) US Dollars each, representing the total capital of fifty thousand (50,000.-) US Dollars are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. To change the date of the annual general meeting of shareholders to the second Tuesday in April each year at 9.30 a.m.

2. To amend accordingly Article 9 of the Articles of Incorporation of the Company.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

First and unique resolution

The date of the annual general meeting of shareholders is changed from the second Tuesday in the month of June at 2.00 p.m. to the second Tuesday in the month of April at 9.30 a.m.

As a consequence Article 9, paragraph 1 of the Articles of Incorporation is amended and shall have henceforth the following wording:

«Art. 9. Paragraph 1.

The annual general meeting shall be held at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Tuesday in the month of April at 9.30 a.m. If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at five-fifteen p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le douze juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de AIBC INVESTCORP HOLDINGS S.A., R. C. n° 54.938, constituée originellement sous la dénomination de AIBC INVESTCORP HOLDINGS N.V., suivant acte reçu par Maître Marcel Van Der Plank, notaire de résidence à Curaçao, Antilles Néerlandaises, et dont le siège social a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 404 du 21 août 1996.

Les statuts de ladite société ont été modifiés suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 404 du 21 août 1996.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Mademoiselle Beatriz Gonzalez Raposo, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de deux (2,-) dollars US chacune, constituant l'intégralité du capital social de cinquante mille (50.000,-) dollars US, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au deuxième mardi du mois d'avril à 9.30 heures.

2. Décision de modifier en conséquence l'article 9 des statuts de la Société.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

La date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires est changée du deuxième mardi du mois de juin à 14.00 heures au deuxième mardi du mois d'avril à 9.30 heures.

En conséquence l'article 9, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 9. Alinéa 1^{er}.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le deuxième mardi du mois d'avril à 9.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Gonzalez Paposo, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 129S, fol. 91, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2001.

A. Schwachtgen.

(40062/230/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

AIBC INVESTCORP HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 54.938.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 684 du 12 juin 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(40063/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

NOVARES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le sept juin.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1.- La société LENHAM LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man), ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, agissant en nom personnel.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société de participations financières, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de NOVARES INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euro (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions de cent euro (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'ex-cédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de mars à 9.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2001.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société LENHAM LIMITED, prédésignée, trois cent dix-neuf actions	319
2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, une action.	1
Total: trois cent vingt actions	320

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euro (32.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.290.876,80 LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Vincenzo Arno', Maître en droit, demeurant à Luxembourg;
- 2.- Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, demeurant à Wormeldange-Haut;
- 3.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Alexis De Bernardi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2004.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Scheifer-Gillen, J.-P. Hencks.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juin 2001, vol. 514, fol. 77, case 7. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 juin 2001.

J. Seckler.

(40042/231/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

PRAGA SOPARFI S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le quatorze juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) LENHAM LTD, avec siège social à Douglas, Ile du Man, ici représentée par Monsieur Federico Innocenti, licencié en sciences économiques, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Douglas, Ile du Man, en date du 11 juin 2001.

2) Monsieur Federico Innocenti, licencié en sciences économiques, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, agissant en son nom personnel.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PRAGA SOPARFI S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille (32.000,-) euros (EUR) divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à douze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2002.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) LENHAM LTD, préqualifiée, trois cent dix-neuf actions	319
2) Monsieur Federico Innocenti, préqualifié, une action.	1
Total: trois cent vingt actions	320

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à un million deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix-sept (1.290.877,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille (60.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

b) Monsieur Vincenzo Arno', Maître en droit, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

c) Monsieur Georges Diederich, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences économiques, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.

5) Le siège de la société est fixé à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Innocenti, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 128S, fol. 95, case 4. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

A. Schwachtgen.

(40043/230/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

AIMA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 45.065.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 25 septembre 2000

«... Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 2 mai 2000, autorisation a été donnée au conseil d'administration, de procéder, dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, aux formalités de conversion du capital social et du capital autorisé en Euro, d'augmenter le capital social et le capital autorisé, d'adapter ou de supprimer la désignation de valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.

En vertu de cette autorisation, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, il est décidé de convertir avec effet immédiat le capital social et le capital autorisé, actuellement exprimés en francs luxembourgeois, en euros. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 749.877,91 (sept cent quarante-neuf mille huit cent soixante-dix-sept euros et quatre-vingt-onze cents) et le capital autorisé à EUR 2.478.935,25 (deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents).

2. Il est décidé d'augmenter le capital autorisé de EUR 21.064,75 (vingt et un mille soixante-quatre euros et soixante-quinze cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros).

3. Il est décidé de modifier les alinéas 1 et 4 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. «Le capital souscrit est fixé à 749.877,91 (sept cent quarante-neuf mille huit cent soixante-dix-sept euros et quatre-vingt-onze cents), représenté par 30.250 (trente mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.»

4^{ème} alinéa. «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.»

4. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente.»

Luxembourg, le 7 juin 2001.

Pour extrait conforme

J. Seil

Enregistré à Mersch, le 12 juin 2001, vol. 127, fol. 15, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40064/228/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

AIMA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 45.065.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 juin 2001.

E. Schroeder.

(40065/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

AD GSM CENTER S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 71.660.

L'an deux mille un, le six juin.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AD GSM CENTER S.A., ayant son siège social à L-8476 Eischen, 2B, rue de Steinfort, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 71.660, constituée suivant acte reçu en date du 21 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 897 du 26 novembre 1999 et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Larbiere, employé privé, demeurant à Mondercange.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Lambert, indépendant, demeurant à Libramont-Chevigny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christine Boireau, employée privée, demeurant à Kanfen (France).

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 100 (cent) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à LUF 1.500.000,- (un million cinq cent mille francs luxembourgeois) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Conversion du capital social en Euros.

2) Augmentation du capital à concurrence de EUR 15,98 (quinze euros et quatre-vingt-dix-huit cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 37.184,02 (trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros et deux cents) à EUR 37.200,- (trente-sept mille deux cents euros) sans création d'actions nouvelles, et ce par incorporation de réserves libres.

3) Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 372,- (trois cent soixante-douze euros) chacune.

4) Transfert du siège social de la société d'Eischen à Fentange et fixation d'une nouvelle adresse de la société.

5) Modifications subséquentes des statuts.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de LUF (francs luxembourgeois) en EUR (euros), au taux officiel de EUR 1,- pour LUF 40,3399, le capital social étant dès lors fixé à trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros et deux cents (EUR 37.184,02).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quinze euros et quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 15,98) pour le porter de son montant actuel de trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros et deux cents (EUR 37.184,02) à trente-sept mille deux cents euros (EUR 37.200,-), par incorporation au capital social de réserves libres à due concurrence, et ce sans création d'actions nouvelles.

La preuve de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant sur base d'un bilan arrêté au 31 décembre 1999 et d'une attestation constatant que les réserves y mentionnées existent à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer désormais la valeur nominale des cent (100) actions existantes à EUR 372,- (trois cent soixante-douze euros) chacune.

Quatrième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Alinéa premier.

Le capital social souscrit est fixé à trente-sept mille deux cents euros (EUR 37.200,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent soixante-douze euros (EUR 372,-) chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société d'Eischen à Fentange et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 2. Alinéa premier.

Le siège de la société est établi à Fentange (Grand-Duché de Luxembourg).»

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Fentange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Larbiere, M. Lambert, C. Boireau, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 9CS, fol. 41, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

M. Thyès-Walch.

(40058/233/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

AD GSM CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 71.660.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40059/233/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

AETNA GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 73.130.

L'an deux mille un, le treize juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AETNA GROUP INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 73.130, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 118 du 4 février 2000 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 décembre 2000, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à seize heures quinze sous la présidence de Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Madame Marta Kozinska, employée privée, demeurant à Meix-le-Tige.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Réduction de la durée de l'année sociale en cours de telle façon qu'ayant commencé le 1^{er} juillet 2000, elle s'est terminée le 31 décembre 2000.

2) Modification de l'article 14 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

3) Modification de l'article 13 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier vendredi du mois de mai à 16.30 heures.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer l'année sociale de la société qui commence désormais le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

L'année sociale ayant commencé le 1^{er} juillet 2000 s'est terminée le 31 décembre 2000.

En conséquence l'article 14 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 13 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 13. Premier alinéa.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier vendredi du mois de mai à seize heures trente.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Lahyr, M. Kozinska, P. Marx, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 129S, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

F. Baden.

(40060/200/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

AETNA GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 73.130.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(40061/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

B BEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 77.766.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2000 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 11 juin 2001 et enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 48, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

Pour B BEN HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(40078/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

B BEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 77.766.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 11 juin 2001 a élu comme administrateurs: M. Asgeir G. Bjarnason, Mme Regina Bjarnadottir, M. Bjarni B. Asgeirsson et BIREFIELD HOLDINGS LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

Pour B BEN HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 48, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40079/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

AMADEOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.879.

DISSOLUTION

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 2 mai 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mai 2001, vol. 859, fol. 25, case 4, que la société anonyme AMADEOS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 26 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 668 du 18 septembre 2000, au capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme AMADEOS S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 juin 2001.

J.-J. Wagner.

(40066/239/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

ARCAS FINANCES, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 73.480.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour ARCAS FINANCES, Société Anonyme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(40069/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

ANFRA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 69.843.

In the year two thousand and one, on the 25th of May.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary, residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of ANFRA INVESTISSEMENTS S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 69.843.

The meeting is opened at 3.00 p.m., Mr Gilles Jacquet, employee, residing professionally in Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, being in the chair,

who appoints as secretary Mr Massimo Gilotti, employee, residing professionally in Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

The meeting elects as scrutineer Mrs Magali Maccioni, employee, residing professionally in Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert,

All hereby present and accepting.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1.- Transfer of the registered and executive office and the administrative office of the company from Luxembourg to the British Virgin Islands, without any prior dissolution, and the simultaneous transformation of the company into a company of British Virgin Islands nationality and in terms of the International Business Ordinance of 1984 («The Ordinance») of the British Virgin Islands, such transfer not implying either legally or fiscally the creation of a new company.

2.- Maintain of the company's denomination as ANFRA INVESTISSEMENTS S.A.

3.- Resignation of the directors and the statutory auditor and discharge to be given to them.

4.- Appointment of Mr Jesse Grant Hester and Mr Alastair Matthew Cunningham, as new directors.

5.- Power to be given to Mr Cunningham, to execute, in connection with the above mentioned transfer of corporate domicile, a certification of domestication under the applicable law of the British Virgin Islands, and to execute as incorporator a certificate of incorporation as shall be required.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary. It is furthermore noted that the company has not issued any bonds.

IV. The present meeting is properly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, passed unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered and executive office and the administrative office of the company from Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, to the British Virgin Islands, without any prior dissolution, and the simultaneous transformation of the company into a company of British Virgin Islands nationality in terms of the International Business Ordinance of 1984 («The Ordinance») of the British Virgin Islands, with a memorandum of association similar to the memorandum attached to the present deed, such transfer not implying either legally or fiscally the creation of a new company.

Second resolution

The meeting decides to maintain the company's denomination ANFRA INVESTISSEMENTS S.A.

Third resolution

The meeting accepts the resignation of the directors and the statutory auditor and grants them discharge.

Fourth resolution

The meeting appoints as new directors:

1. Mr Jesse Grant Hester, resident in Cyprus, Apartment 9-8, Florinis Street, Nicosia 1065;
2. Mr Alastair Matthew Cunningham, resident in Cyprus, Cleopatra Lodge Apartment 2-8, Florinis Street, Nicosia 1065.

Fifth resolution

The meeting gives power to Mr Alastair Matthew Cunningham, prenamed, to execute, in connection with the above mentioned transfer of corporate domicile, a certification of domestication under the applicable law of the British Virgin Islands, and to execute as incorporator a certificate of incorporation as shall be required.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 53,000.- Luxembourg francs.

There being no further business, the meeting is terminated at 3.45 p.m.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up at Luxembourg, on the day named on the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, have signed together with the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois ANFRA INVESTISSEMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.843.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de M. Gilles Jacquet, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

A été appelé aux fonctions de scrutateur Mme Magali Maccioni, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social statuaire et réel, et du siège administratif de la société de Luxembourg aux Iles Vierges Britanniques, sans dissolution préalable, et transformation simultanée de la société en une société de droit des Iles Vierges Britanniques selon les termes du International Business Ordinance of 1984 («The Ordinance») des Iles Vierges Britanniques, un tel transfert n'impliquant ni légalement ni fiscalement la constitution d'une nouvelle société.

2.- Maintien de la dénomination de la société ANFRA INVESTISSEMENTS S.A.

3.- Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes avec décharge.

4.- Nomination de M. Jesse Grant Hester et de M. Alastair Matthew Cunningham, comme administrateurs.

5.- Pouvoirs à Monsieur Cunningham d'établir, dans le cadre du transfert du siège social prémentionné, un certificat de domiciliation d'après le droit applicable des Iles Vierges Britanniques, et d'établir en tant que fondateur un certificat de constitution tel qu'il appartiendra.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage. De plus, il est constaté que la société n'a pas émis d'obligations.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et réel, et le siège administratif de la société de Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, aux Iles Vierges Britanniques, sans dissoudre la société, et de transformer simultanément la société en une société de droit des Iles Vierges Britanniques selon les termes du international Business Ordinance of 1984 («The Ordinance») des Iles Vierges Britanniques, avec des statuts analogues aux statuts types tels que figurant en annexe, un tel transfert n'impliquant ni légalement ni fiscalement la constitution d'une nouvelle société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de maintenir la dénomination de la société, savoir ANFRA INVESTISSEMENTS S.A.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et leur donne décharge.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

1. M. Jesse Grant Hester, demeurant à Chypre, Apartment 9-8, Florinis Street, Nicosia 1065;
2. M. Alastair Matthew Cunningham, demeurant à Chypre, Cleopatra Lodge Apartment 2-8, Florinis Street, Nicosia 1065.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner tous pouvoirs à Monsieur Alastair Matthew Cunningham, préqualifié, d'établir, dans le cadre du transfert du siège social prémentionné, un certificat de domiciliation d'après le droit applicable des Iles Vierges Britanniques, et d'établir en tant que fondateur un certificat de constitution tel qu'il appartiendra.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à 53.000,- francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: G. Jacquet, M. Gilotti, M. Maccioni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2001, vol. 129S, fol. 80, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée. aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

J. Delvaux.

(40067/208/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.
